Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 188 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

MARDI 2 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX, 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING, 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

M. DOUMER persiste à réclamer pour 1927 { 5 Milliards 1/2

La Commission des Finances de la Chambre chiffre à 4.500 millions, le montant des ressources à obtenir du projet fiscal, rétablit le serment fiscal et repousse le texte du Sénat sur les bénéfices agricoles et la taxe sur les paiements.

La Commission des Finances a abordé ce *matin l'examen du projet financier adopté* par le Sénat.

M. Lamoureux, rapporteur général, a indiqué les caractéristiques de ce projet tel qu'il ressort du vote de la Haute Assemblée.

Celle-ci a fixé le chiffre des besoins à 5 milliards 525 millions, dont 4 milliards pour l'équilibre du budget : 925 millions pour les remboursements à la Banque de France et 600 millions au titre de l'amortissement.

Un échange de vues a eu lieu sur le mode d'examen du projet voté par le Sénat.

M. Lamoureux a proposé que le montant des ressources à créer fut d'abord fixé ou bien à 4 milliards ou bien à 5 milliards 525 millions ou à un chiffre intermédiaire.

La Commission a donné son assentiment à cette méthode.

Une audition de M. Doumer

Puis la commission a entendu le Ministre des Finances qui a fourni des indications sur les deux questions ci-après :

1° Remboursements à la Banque de France et mécanisme du compte d'amortissement (925 millions) : 2° Amortissement proprement dit (600 millions).

Au cours de son audition, **M. Doumer a montré la nécessité de maintenir à 5 milliards 525 millions les recettes votées par le Sénat qui, ajoutées aux 3 milliards d'impôts de la loi du 4 décembre 1925 constitueront un effort fiscal de plus de huit milliards et demi pour les dix mois qui restent à courir de l'année 1926.**

Le Ministre a répondu à certaines objections qui considéraient cet effort fiscal comme excessif pour les contribuables français. Il a insisté pour que les 4 milliards 525 millions affectés soit aux remboursements à la Banque de France, soit à l'amortissement, soient maintenus intégralement en dehors des quatre milliards réservés à l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, M. Doumer a indiqué, que pour l'exercice 1927, il espérait obtenir d'une amélioration du rendement des impôts directs, des recettes équivalentes à celles qui sont attendues de la rentrée exceptionnelle en 1926 des 3 milliards d'impôts supplémentaires de la loi de 1925.

L'examen du projet par la Commission

Dans sa séance d'hier après-midi, la Commission des Finances a abordé l'examen du projet financier tel qu'il résulte du vote du Sénat.

Elle a décidé d'abord de chiffrer à 4.500 millions le montant des ressources à obtenir par le projet en discussion.

Elle a, par ailleurs, rétabli le serment fiscal supprimé par la Haute Assemblée et, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles, elle a repoussé le texte du Sénat et repris les dispositions précédemment adoptées par la Chambre, en maintenant l'abattement à la base de 3.500 francs au lieu de 2 500 francs.

Le rejet de la taxe sur les paiements

La Commission a en outre rétabli le prix du tabac à 2,25 et enfin, ainsi qu'il fallait s'y attendre, a écarté la taxe sur les paiements.

Toutefois, en ce qui concerne cette dernière décision, elle a été prise non contre le principe même de la taxe, car la Commission, *dans le cas où il resterait un léger déficit* dans le budget, rétablirait une taxe semblable dont le taux serait très sensiblement inférieur.

En résumé, la Commission a établi l'équilibre du budget à 4 milliards 500 millions et non à 5 milliards 525, comme l'avait voté le Sénat.

UNE NOUVELLE GRÈVE A HALLUIN-LA-ROUGE

Les douze cents ouvriers de l'usine Sion, où se sont déroulés, en octobre dernier, les regrettables incidents que l'on connait, ont cessé hier le travail :::

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Il n'est pas de localité dans notre région du Nord, où les conflits du travail soient plus fréquents qu'à Halluin-la-Rouge, la cité frontière, dernier bastion du communisme en France.

Pas une semaine, en effet, ne se passe sans que des différends n'éclatent dans un ou plusieurs ateliers, conflits qui, généralement, conduisent à la cessation du travail, à des grèves partielles, au plus haut point regrettables pour la population.

On a dit que la grève régnait à Halluin à l'état endémique. On n'a pas exagéré. Plus de 20 conflits du travail dus, les uns, à l'intransigeance patronale, les autres à la surenchère bolchevik, ont éclaté, en effet, au cours de l'année dernière.

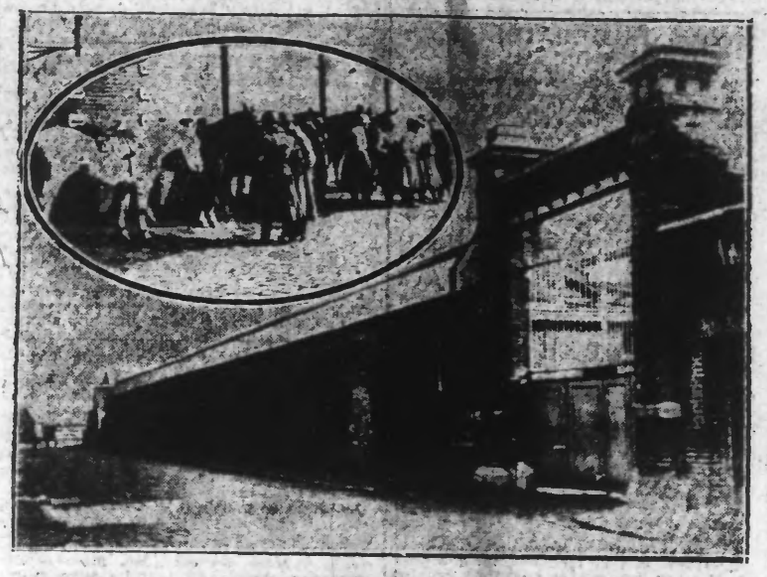

Une photographie de l'Usine Sion déserlée, prise à 11 h. 30, heure habituelle de sortie des ateliers : En médaillon : Des gendarmes montant la garde, aux abords de l'usine.

L'année qui vient de commencer ne s'annonce pas meilleure. La série des grèves continue au préjudice du commerce et des intérêts ouvriers.

Ne tirera-t-on donc pas, tant de part et d'autre, à une plus saine conception des choses, et par réaliser la Paix Sociale, si ardemment désirée par tous les travailleurs ?

Une grève, celle des Tuileries Mécaniques, qui condamnait au chômage depuis des semaines, 160 ouvriers, vient heureusement de se terminer. Le travail sera repris ce matin mardi.

L'épidémie continue

Si ce conflit vient d'être résolu, la série des grèves n'en continue pas moins.

250 blanchisseuses sont encore en conflit et chôment, ainsi **que 180 ouvriers** de la Compagnie française de Caoutchouc et voici qu'hier une nouvelle grève a éclaté à l'usine Sion, où **plus de 1200 ouvriers ont cessé le travail.**

On sait que c'est à cette usine, que se déroulèrent le 12 octobre dernier, les regrettables incidents que l'on connait au cours desquels *deux gendarmes furent blessés, et qui* valurent à ceux qui y participèrent les sévères condamnations récemment prononcées.

Les raisons du nouveau conflit ? Les voici :

La production de ses ateliers de préparation était, paraît-il, déficitaire.

C'est du moins ce que prétend la direction de l'Usine-Sion.

Pour rattraper le temps perdu et donner du travail aux tisserands, le patron prétendit imposer à son personnel des heures supplémentaires.

La mesure, soi-disant nécessaire, fut appliquée, ce qui entraîna des protestations de la Bourse du Travail unitaire et des Syndicats libres.

La situation était déjà tendue à l'extrême, quand samedi des affiches placardées dans l'usine, annoncèrent un lock-out de 8 jours, à dater du lundi, qui frapperait tous les ouvriers tisserands. Ceux-ci sont dans l'usine au nombre d'environ 600.

Encore une grève

Ce qui était à craindre ne manqua pas de se produire. L'accord se fit entre les ouvriers et hier, lundi, la grève générale était proclamée pour l'usine.

Répondant aux mots d'ordre des Syndicats, aucun ouvrier, pas plus des tissages que des ateliers de préparation, ne se présenta au travail.

Les choses en sont-là...

L'usine est fermée... Tout son personnel chôme...

Dans le courant de la matinée d'hier, deux réunions ont eu lieu, l'une à la Bourse du Travail unitaire, 55, rue Edouard Vaillant à laquelle assistèrent 500 grévistes et l'autre au siège du Syndicat libre, rue de Lille.

Dans la première, on décida de mener la grève jusqu'à complète satisfaction. Dans la seconde, on décida d'envoyer une délégation auprès de M. Sion, pour entrer en négociations.

Prévenu immédiatement des faits par M. Vaccaro, commissaire de police, M. Hudelo, préfet du Nord, a pris de suite toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et a, en même temps chargé M. Boulin, inspecteur divisionnaire du Travail, de servir de médiateur et de travailler à la solution de la grève.

Hier, après-midi, M. Boulin est entré en contact avec les parties intéressées. On ne connaît pas encore le résultat de ces entrevues.

Des renforts de gendarmerie sont sur place

D'imposants renforts de gendarmerie montée sont arrivés à Halluin, venant de Lille, de Maubeuge et des brigades de la région.

Une quarantaine de gendarmes sont maintenant sur place.

Nous avons parcouru les rues de la Cité rouge. Le calme complet règne partout. Les usines non atteintes par la grève, travaillent comme de coutume. Dans la rue, aucun attroupement.

Du matin au soir, d'imposantes forces de police ont gardé les abords de l'usine Sion. Aucun incident ne s'est produit. Les policiers n'eurent à aucun moment à intervenir.

Au siège du Syndicat libre, comme à la Bourse Unitaire, les réunions se sont déroulées dans le calme.

Les manifestations étant interdites en vertu d'un récent arrêté municipal, les grévistes se sont dispersés les réunions terminées, isolément, sous l'œil placide des gendarmes, sans tenter de se grouper en cortège.

En un mot, tout est calme, et n'étaient-ce les patrouilles qui parcourent la ville, rien ne révélerait qu'un nouveau conflit pèse sur la cité rouge.

Puissent les divergences qui séparent patron et ouvriers être bientôt aplanies et le nouveau et regrettable conflit, être rapidement résolu sans incident, dans l'intérêt de tous !

M. P.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Chronique « LE RÉVEIL AGRICOLE » : Les semailles d'avoine de printemps ; Echos et Informations ; Le Jardin en Mars.

La grève unitaire de vingt-quatre heures hier à Paris

Quinze blessés au cours des bagarres et plusieurs arrestations

Les travailleurs du bâtiment, qui avaient décrété de faire grève hier, ont tenu lundi après-midi plusieurs réunions.

C'est ainsi que 4.000 chômeurs ont tenu une runion à la Maison des Syndicats, rue Grange-aux-Belles; 1.500 se trouvaient avenue Mathurin-Moreau et 4.000 à la Bourse du Travail.

Au cours de ces réunions, les grévistes avaient projeté de se rendre en groupes à la Chambre nationale, 3, rue de Lutèce. Les réunions prirent fin vers 16 h. 30.

Les *manifestants* tentèrent de se rendre vers la rue de Lutèce.

Les chômeurs de l'avenue Mathurin-Moreau essayèrent de gagner le lieu de rassemblement par la place de la République et la rue des Archives. Ceux de la Bourse du Travail tentèrent de passer par la rue du Temple.

Une première bagarre éclata place de la République, où les manifestants furent refoulés. *Cependant*, ils réussirent à passer par petits groupes et se reformèrent en colonnes rue des Archives et rue du Temple. Une nouvelle bagarre se produisit rue du Temple.

Le groupe de la rue des Archives, en arrivant à l'angle de la rue de Rivoli, fut dispersé sur la place Lobau, par les gardiens de la Paix.

Un autre groupe de manifestants poursuivait sa route et se heurta encore à un barrage d'agents près du marché aux fleurs, où ils furent finalement dispersés vers les boulevards du Palais et sur le quai aux fleurs.

A la sortie de la rue Grange-aux-Belles, une bagarre éclata : 15 personnes furent blessées dont quelques-unes ont été transportées à l'hôpital Saint-Louis, pour y recevoir des soins.

On signale jusqu'à présent trois arrestations.

Deux corps gisaient sur la route près d'Amiens

DEUX FRÈRES QUI AVAIENT ÉTÉ TAMPONNÉS PAR UNE AUTO QUI PRIT LA FUITE

Deux corps gisant sur le bord de la route d'Amiens à Rouen, près de Pont-de-Metz, ont été découverts dimanche soir. Ce sont ceux d'un militaire du 51e d'infanterie qui avait succombé à une fracture du crâne et d'un civil qui, grièvement blessé, était délirant.

Le cadavre et le mourant ont été transportés à Amiens. D'après les premiers résultats de l'enquête, les deux hommes auraient été tamponnés par une automobile qui aurait pris la fuite.

Cependant, le militaire a été dévalisé.

L'identité des victimes a été établie : Il s'agit des frères Lejosne René et Raymond, habitant Amiens, qui revenaient de Pont-de-Metz où ils avaient passé la journée chez ces parents.

COMMENT SE PRODUISIT L'ACCIDENT

On confirme que les frères Lejosne ont été écrasés par un automobiliste qui a pris la fuite.

Ebloui par les phares les deux frères avaient voulu s'écarter, mais l'automobile passa entre eux et les tamponna tous les deux. Contrairement aux premiers renseignements, le cadavre du Cadet, soldat au 51e, n'a pas été dévalisé ; son portefeuille a été retrouvé sur les lieux de l'*accident*.

La Catastrophe d'Hardelot

LE MINISTÈRE PUBLIC FAIT APPEL DU JUGEMENT ACQUITTANT LE PÈRE DE LA PORTE

On se souvient que le 30 décembre dernier, le tribunal correctionnel de Boulogne a acquitté le Père de la Porte et M. Leclercq-Dupire, industriel de Wattrelos, poursuivis à la suite de la tragique noyade d'Hardelot où périrent treize jeunes enfants faisant partie d'un patronage de Wattrelos.

Dans le courant de janvier, une rumeur se répandit à Boulogne : le Ministère interjetait appel. Elle vient, d'après un de nos confrères de recevoir confirmation en samedi dernier le Parquet a officiellement lancé son appel.

VINGT ANS DE BAGNE A L'AUTEUR DU CRIME DE MONT-A-LEUX

L'auteur du crime de Mont-à-Leux, Victor Verbeck, qui assassina son amie Alice Zommerlinck, dans la nuit du 10 au 11 août 1925, a été condamné lundi par la Cour d'Assises de la Flandre Occidentale, siégeant à Bruges, à 20 ans de travaux forcés.

UN COUVREUR FAIT UNE CHUTE MORTELLE A LENS

L'ouvrier couvreur François Mespreuw, âgé de 45 ans, originaire de Roubaix, demeurant 38, cité Machetto, à Lens, travaillait lundi matin, à la maison en construction de M. Louis Delattre, avenue du Quatre-Septembre, pour le compte de M. Gaston Vendeville, entrepreneur.

Vers 11 heures 30, voulant installer une échelle sur le toit, l'ouvrier glissa et tomba sur le sol d'une hauteur de sept mètres.

Relevé aussitôt par des passants, il fut transporté d'urgence à l'Hôpital de Lens, où il est mort en y arrivant ; il avait le crâne défoncé et la colonne vertébrale fracturée.

Mespreuw laisse une veuve et trois enfants en bas-âge.

M. Cardon, commissaire de police a ouvert une enquête pour connaître les causes de ce malheureux accident.

EXTRAIT DES MINUTES DEPOSANT AU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL D'ARRAS

La nommée LEBARGY Mathilde, femme BEAUREPAIRE, 40 ans, marchand de beurre, demeurant à Saint-Pol-en-Weppes, a été condamnée par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel d'Arras, en date du 28 Janvier 1926, à un mois d'emprisonnement et mille francs d'amende, pour fraude alimentaire (Mise en vente, sous le nom de beurre, de margarine pure ou d'un mélange de beurre et de margarine, dans lequel la margarine entrait à concurrence de soit de 19, soit de 40, pour cent), délit commis le 27 avril 1925.

Le Tribunal a en outre ordonné que le présent jugement serait, par extrait, en première page, inséré aux frais de la condamnée dans les journaux « L'Avenir d'Arras », « Le Courrier du Pas-de-Calais », « L'Agriculture de la Région du Nord », « Le Télégramme » et « Le Réveil du Nord », sans toute fois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 200 francs, et affiché aux frais de la condamnée au nombre de deux exemplaires dont l'un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte principale de la Mairie d'Avion, avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever les dites affiches.

Le tout par application des articles 1, 16 de la loi du 1 avril 1897, article unique de la loi du 22 Juillet 1907, 194 du Code d'Instruction criminelle.

Pour extrait conforme :

Le Greffier : (Signé) C. HEQUET.

Vu le Procureur de la République : (Signé) H. CHOLLET.

Une femme jetée d'une auto roulant à 80 km. à l'heure

Où se trouve l'auteur de la mystérieuse agression d'Amiens ?

Cette affaire particulièrement mystérieuse que nous avons relatée hier a provoqué d'actives recherches de la gendarmerie de Picquigny et de la police amiénoise ensuite.

L'enquête a été à ce point ardue que l'on ne peut encore, à l'heure actuelle, affirmer si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'un accident. Il paraît, cependant, dès à présent, que la première hypothèse est la plus vraisemblable étant données les circonstances qui ont précédé et suivi la découverte de la victime. Avec une activité louable, la police continue ses recherches dans le but de jeter un peu de lumière sur les ténèbres qui obscurcissent cette affaire.

Des cris provenant de l'intérieur d'une limousine

C'est dans la soirée de samedi, un peu avant 19 h. 30 qu'on remarquait une puissante limousine quittant Amiens, à bonne allure et prenant la route de Saveuse, route départementale qui, par Milliens-Vidame et Hornoy, conduit à Senarpont. L'automobile avait dépassé Saveuse et s'approchait de Ferrières. Quelques centaines de mètres avant cette dernière localité, des cyclistes suivant la même route furent assez étonnés d'entendre les éclats d'une violente discussion, des cris qui provenaient de l'intérieur de la limousine. Ils remarquèrent qu'il y avait dans la voiture plusieurs voyageurs, dont une femme. L'auto passa rapidement.

Une portière s'ouvre, un corps s'abat sur la route...

Elle avait à peine fait quelques dizaines de mètres dans la traversée de Ferrières que, brusquement, une portière s'ouvrait. Au même moment, une femme s'abattait sur le chemin en une chute terrible, par suite de la vitesse à laquelle roulait la limousine. Le corps, après avoir tourné sur lui-même, demeurait inerte sur le côté de la route, pendant que l'auto continuait à filer dans la nuit.

La chose s'était produite presqu'en face de l'établissement de M. Delivery, débitant de boissons et gérant de la cabine téléphonique. Des passants apercevaient bientôt le corps qui gisait sur la route. En un clin d'œil, tout le pays était au courant de la nouvelle et les premiers secours furent donnés à la blessée. Relevée et transportée chez le débitant de boissons, elle y reçut les soins d'un docteur du voisinage qu'on avait mandé en hâte. La malheureuse était sans connaissance. Elle portait plusieurs blessures à la tête et des contusions multiples sur le corps. Le médecin qui l'examina releva une double fracture du crâne. Devant la gravité de l'état de la blessée, le transport à l'Hôtel-Dieu d'Amiens fut jugé nécessaire.

Entre temps, la gendarmerie de Picquigny avait été avisée téléphoniquement et elle s'était rendue sur les lieux le plus rapidement possible. L'enquête aussitôt commencée, révéla l'identité de la femme, grâce à des papiers trouvés dans son sac à main, ramassé auprès d'elle. Il s'agissait de Mlle Julienne Foré, âgée de 13 ans, demeurant 17, rue Duthoit, à Amiens. Aussitôt le transport à Amiens, décidé par le médecin une auto emmenait la blessée à l'Hôtel-Dieu, où elle fut admise un peu après 21 heures. Une opération chirurgicale était nécessaire. Ce fut M. le docteur Filachet qui pratiqua la trépanation. Malgré la gravité de son état, on ne désespérait pas de sauver Mlle Foré, mais tout pronostic demeurait réservé.

Une enquête difficile

Pendant ce temps, la gendarmerie de Picquigny continuait son enquête. Les difficultés étaient grandes. On ne pouvait rien apprendre sur les automobilistes. Personne n'avait relevé le numéro de la voiture. Rien que des données vagues. La blessée ne pouvait parler. On conçoit que dans ces conditions, la tâche des enquêteurs était difficile.

Dans la matinée de dimanche, la gendarmerie d'Amiens était avertie par un message téléphonique. Le parquet d'Amiens apprenait lui aussi la nouvelle et bientôt, la police locale, la sûreté en particulier, commençaient leurs recherches.

Mlle Julienne Foré habitait avec ses parents, 17, rue Duthoit, mais depuis peu de temps. Elle demeurait auparavant 18, rue Allart, dans un meublé du second étage. Exerçant à ses *moments perdus la profession* de modiste, Mlle Foré avait une vie plutôt galante. Elle est mère d'un fils actuellement sous les drapeaux.

Un homme assez jeune...

Il est particulièrement difficile de savoir quels étaient les compagnons de Mlle Foré. Néanmoins, on possède le signalement, assez vague, d'ailleurs, d'un homme avec qui elle trouvait Mlle Foré, samedi soir, au café Riche. Cet homme, assez jeune, ne dépassant pas la trentaine, a eu avec elle une conversation assez longue. Vers 19 heures, Mlle Foré est allée prévenir ses parents qu'elle ne rentrerait pas de la soirée et qu'on ne l'attende pas.

Tout ceci n'est que bien peu de chose. La victime, qui ne peut toujours pas parler, pourra seule éclaircir le mystère. Crime ou accident. Le saura-t-on jamais ?

UN ORAGE TUA 12 PERSONNES

La série des orages continue aux Etats-Unis. C'est cette fois la région du Middle-West qui a été éprouvée par une violente bourrasque, venant du Canada, qui a fait des dégâts considérables et causé la mort de douze personnes.

LA VIE POLITIQUE

LA VICTOIRE DE LA MARNE

Les journaux de droite ne manquent jamais de dire : Le Cartel est mort et enterré. Si c'était vrai que signifierait l'élection de la Marne ? Les partis radical-socialiste et socialiste viennent de mener à la victoire, par leur union, les deux candidats du Cartel, élus dimanche avec treize mille voix de plus que les candidats du Bloc National.

Paul Marchandeau, maire de Reims (notre excellent confrère de l'Est Républicain) et Marcel Déat, professeur-agrégé au Lycée de Reims, candidats du Cartel ont groupé sur leurs noms toutes les voix démocrates qui étaient allées, dispersées, à la bataille électorale du 11 mai 1924.

Au lendemain de l'élection de Tardieu — qui a dû renier le Bloc National — dans le petit territoire de Belfort, voilà qui va faire déchanter les enthousiasmes droitiers. Le Cartel n'est pas mort. Il peut seul assurer encore une opposition vivante et agissante à la coalition des forces de réaction qui essayent de démoraliser et de diviser le pays.

Ce qui est à noter c'est le recul très net de la droite. Les candidats du Bloc National ont eu 26.500 voix contre 29.000 en 1924. C'est un effondrement !

Le Parti qui a mis la France dans le pétrin financier n'a vraiment que ce qu'il mérite !

La discussion des accords de Locarno à la Chambre

M. Marin, député de droite, ne voit pas dans les accords une garantie de paix ; à gauche au contraire, on est unanime à se prononcer pour la ratification

La Chambre a poursuivi dans ses deux séances d'hier la discussion de *ratification* des accords de Locarno.

M. MARIN député de droite a terminé le discours commencé samedi. Il essaie de prouver que les accords de Locarno permettront à l'Angleterre d'exercer sur nous une certaine pression et que le bénéfice de ces accords revient en grande partie à l'Angleterre. Il les considère comme un des plus grands services rendus par l'Angleterre à l'Allemagne.

M. MARIN s'inquiète ensuite de l'attitude de l'Allemagne depuis la signature des accords de Locarno.

Il annonce que, lorsque des conséquences se dérouleront, l'opinion publique à laquelle le Président du Conseil a fait allusion se tournera contre la politique de Locarno.

M. Briand riposte de sa place avec vivacité. « En vous répondant, je vous montrerai où l'autre politique nous mènerait. Déja, après Cannes, on a vu où on allait ; ensuite, une politique de paix est reprise, que je crois bonne. C'est, évidemment, deux politiques qui s'opposent l'une à l'autre ».

M. LOUIS MARIN conclut en disant qu'il s'inquiète de voir l'arrogance de l'Allemagne qui a obtenu son pardon alors qu'elle ne l'avait pas mérité (La droite seule l'applaudit)

Les clauses irréalisables du traité de Versailles

M. Briand montre à la tribune pour répondre à M. Marin.

M. BRIAND. — « Si M. Marin a dit vrai, *bien loin d'être un instrument de paix*, ces accords-là seraient un nouveau risque de guerre. M. Louis Marin parle de la nécessité de châtier les coupables de la guerre. « Que fera-t-on ? » a demandé M. Louis Marin. « Qu'a-t-on fait ? »

» Je dis qu'il y a des clauses irréalisables puisque j'avais réuni, en 1921, une conférence interalliée pour prendre les résolutions nécessaires. Je dis cela uniquement pour vous amener à voir les choses objectivement.

Quelle était la position de la France lorsque l'Angleterre a repris la suggestion allemande dans un but de paix ? On a trop tendance à oublier les services rendus par nos alliés anglais dans la guerre de 1914. Si les paroles qu'on échange avec ses Alliés de la guerre sont chargées d'amertume, c'est un singulier moyen de s'entendre.

M. LOUIS MARIN. — *Ce reproche ne s'adresse pas à nous qui rendons pleinement hommages aux services de l'Angleterre.*

M. BRIAND. — Quand on dit des choses désagréables, les polémiques de presse les reprennent et la diplomatie les retient.

M. BRIAND assure à M. Marin que son gouvernement avait trouvé une situation qui avait été, à certains moments, périlleuse.

On a parlé aussi de l'Italie. Les rapports sont devenus aussi bons que possible. Elle est signataire de l'accord de Locarno.

La situation de la France n'est pas diminuée

M. BRIAND montre notre situation excellente avec la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, etc..

La France n'a pas la situation diminuée, que paraissait dire M. Marin, au contraire. En toutes circonstances, elle joue heureusement un rôle d'arbitre écouté. Pour bien juger des accords de Locarno il faut se rappeler que le traité a créé une zone démilitarisée de 100 kilomètres qui est sous le contrôle des signataires du pacte. Il a fallu combler la lacune du traité de Versailles. Le Rhin devient une frontière internationaliste, commune aux cinq pays signataires du pacte. Ceux-ci doivent se dresser contre tout pays qui attaquerait cette frontière.

En quoi la France est-elle diminuée ? La France a une frontière : il faudrait mieux songer un peu moins à une frontière qui n'est pas la sienne propre pour mieux mettre la sienne en état.

Le système des alliances

Le Président du Conseil rappelle que M. Marin a préconisé un système de larges alliances, qui n'est même plus permis depuis la signature du traité de Versailles. Il oppose à ce système, celui qui a été inauguré par la signature du pacte de Locarno, qui est placé sous l'égide de la Société des Nations.

M. BRIAND. — Vous être contre l'accord de Locarno ; vous voterez contre, nous voterons pour ! C'est le pays qui jugera ! (Applaudissements à gauche). Dans tous les cas, l'isolement de la France, je me suis pour ma part refusé à l'envisager de gaîté de cœur.

Et puis, on oublie trop que l'Allemagne était bien décidée à ne pas rester isolée et que, si les accords de Locarno n'avaient pas été signés, la France aurait pu se trouver, dès le lendemain, dans une *situation singulièrement dangereuse* ».

Le Président du Conseil montre ensuite que l'opinion publique, en France et à l'étranger, a accueilli avec une grande satisfaction la conclusion des accords de Locarno.

M. BRIAND. — « Les anciens combattants, eux-mêmes sont venus en foule me marquer leur approbation ».

La sécurité de la France

M. BRIAND poursuit : « Vous reprochez à ce pacte de ne pas prévoir les conditions *dans lesquelles se produira l'intervention de* l'Angleterre et vous tirez argument de certains discours, pour montrer que nos alliés ne sont pas du tout disposés à nous soutenir. Sir Austen Chamberlain désire tout simplement que son pays ait les moyens de réfléchir avant de mobiliser ses forces de terre, de mer et d'air, c'est bien naturel. Et, d'ailleurs, l'accord de Locarno n'empêche en rien la France de s'armer et de veiller elle-même à sa propre sécurité.

Le Président du Conseil démontre, une fois de plus, qu'il est préférable, pour la France et pour le monde, que les litiges qui peuvent surgir entre la France et l'Allemagne soient portés devant la S. D. N.

Il souligne avec énergie que l'Allemagne a formellement accepté de ne pas recourir à la force pour obtenir une rectification de sa frontière avec la Pologne et qu'elle a proposé de s'en remettre à l'arbitrage de la cour permanente de La Haye et cela est signé.

M. BRIAND. — Croyez-vous que ce ne soit pas une amélioration importante du traité de Versailles ?

M. BRIAND conclut en *mettant à nouveau* en lumière que la signification de l'accord de Locarno, c'est que la France n'a aucun désir de violer le territoire d'aucun pays et que la France n'est pas une puissance inquiétante pour aucune autre.

Il est vivement applaudi sur tous les bancs.

Pour la ratification

M. PICOT « en homme qui a cotoyé au front les souffrances endurées par les poilus » vient demander à la Chambre de ratifier à l'unanimité les accords de Locarno.

SPINASSE, socialiste vient rappeler les efforts du Parti Socialiste pour résoudre pacifiquement les difficultés nées de la guerre.

Il trouve dans la signature des accords de Locarno par l'Allemagne, la preuve évidente et formelle de sa bonne volonté qui, selon le traité, doit amorcer l'évacuation anticipée de la rive gauche du Rhin et conclut à la ratification de ces accords.

M. MARGAINE, radical socialiste, conclut dans le même sens.

La suite des débats est renvoyée à mardi matin à 10 heures.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre. Vent du Secteur Ouest, 4 à 6 m. Ciel se couvrant avec quelques pluies suivies d'éclaircies. Température minimum 1°

UN OUVRIER ASPHYXIÉ DANS UNE CUVE D'ESSENCE A FOURMIES

Un drame rapide s'est déroulé vers 20 heures au dépôt d'essence de M. Démoulin, rue de Trieux, lieu dit « L'Ancien Gazomètre », à Fourmies.

M. Clément Hermant, ouvrier chaudronnier âgé de 45 ans, demeurant rue Pasteur, et travaillant pour le compte de M. Pamart, était occupé à la réparation d'une cuve servant à emmagasiner l'essence.

Pour ce travail, il était aidé par un jeune ouvrier chaudronnier.

A 17 heures 30, l'aide quitta son travail, sa journée terminée, et laissa Hermant continuer la besogne, qui devait durer encore une heure environ.

Que ce passa-t-il après le départ de l'aide ? L'enquête qui est ouverte, la déterminera peut-être, toujours est-il que dimanche matin, la nièce de M. Hermant, ne voyant pas revenir son oncle, alla au dépôt d'essence de M. Démoulin, pour connaître la raison pour laquelle son oncle n'était pas rentré. Le concierge du dépôt qui croyait que Hermant était parti samedi soir, son travail terminé, se rendit près de la cuve et à sa grande surprise, il aperçut par le trou d'homme, le corps d'Hermant, au fond de la cuve.

Le corps a été transporté immédiatement à l'hôpital Saint-Charles où l'autopsie a été pratiquée.

UN TRAITÉ D'ALLIANCE ITALO-YOUGO-SLAVE

Le correspondant du « Berliner Tageblatt » à Belgrade, cité par le « Daily Mail », dit que l'Italie et le Yougo-Slavie ont réalisé une alliance défensive et offensive.

UNE FILLETTE DE SIX ANS BRULÉE VIVE PRÈS DE VALENCIENNES

Un pénible accident vient de mettre en émoi, le hameau de Saint-Waast-la-Haut.

La jeune Philomène Fratard, six ans, dont les parents habitent rue Fauquois, voulait retirer une bassine d'eau bouillante qui se trouvait sur le poêle ; soudain, un retour de flammes se produisit et la fillette se sauva.

A ses cris, on se porta à son secours, et la jeune Fratard, brûlée sur diverses parties du corps fut admise à l'Hôtel-Dieu, où malgré les soins qui lui furent prodigués, elle succomba peu de temps après son admission des suites de ses brûlures.

Ses funérailles auront lieu mercredi 3 mars, à 16 heures.

MORTEL ACCIDENT DE MINE

Un accident mortel est survenu hier, vers 18 heures, au puits de Grillatte, près de Carmaux. Un ouvrier mineur, M. Cayré, 39 ans, domicilié rue de la Gare, a été tué au cours de son travail. L'infortuné laisse une veuve et une fillette de 12 ans.

LA LIVRE A 131.05

Une nouvelle baisse assez importante des devises étrangères a été constatée hier à Paris. La livre, le dollar et le franc belge ont eu en effet, pour cours : **131.05, 27.61 et 1.226,** contre **132.15, 27.27 et 1.224** samedi dernier.

Ce mouvement a été provoqué par le vote du projet financier par le Sénat ; maintenant la Chambre est appelée à se prononcer ; espérons que les deux assemblées se mettront d'accord et que notre franc continuera de se relever.